

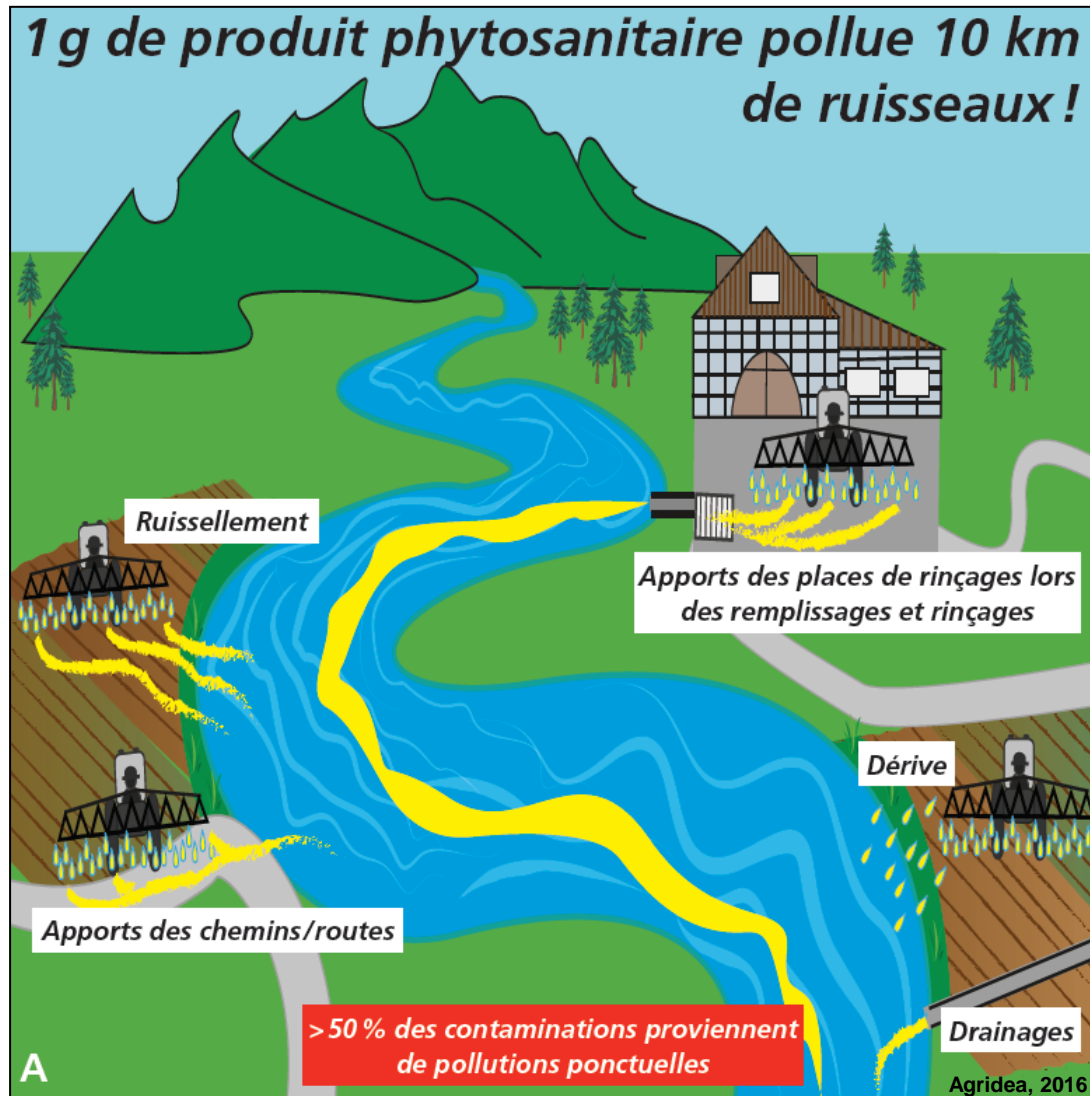
Pulvérisateurs - Systèmes de rinçage des cuves

Contributions à l'efficacité des ressources

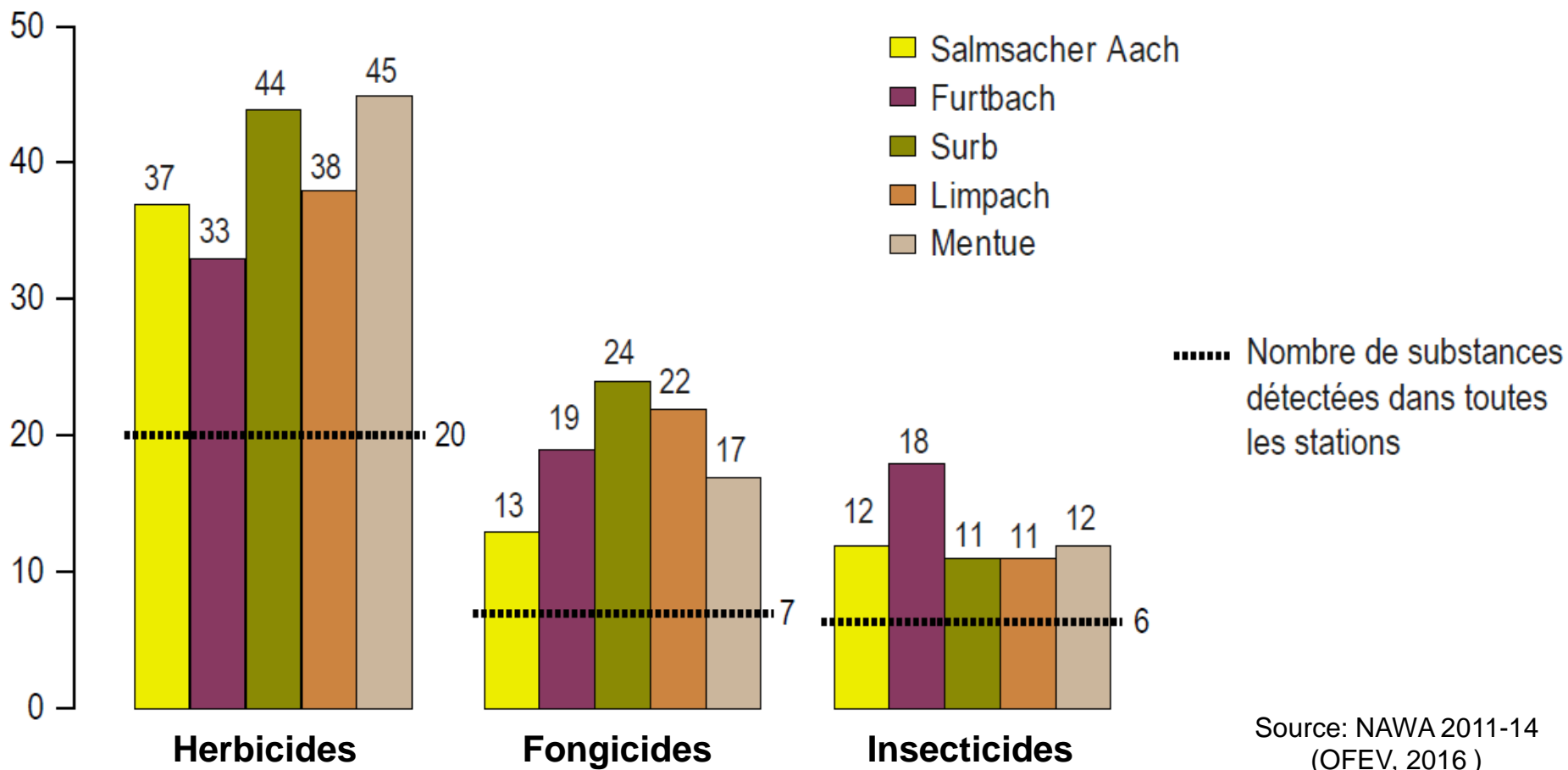
—
Séances phytosanitaires, février 2018

Pourquoi un système de rinçage

—



Nombre de PPh dans 5 petits cours d'eau en Suisse



Source: NAWA 2011-14
(OFEV, 2016)

Pourquoi un système de rinçage

50 à 70 % des produits phytosanitaires retrouvés dans les eaux proviennent de différentes sources de contaminations ponctuelles.

Diverses sources de contaminations ponctuelles

Diminution des
risques



Rinçage des pulvérisateurs

Remplissage des pulvérisateurs

Manipulation des restes de bouillie

Elimination de bouillies et des emballages de produits phytosanitaires

Stockage des produits phytosanitaires

Transport de produits phytosanitaires

En pratiquant un rinçage correct des pulvérisateurs, on peut réduire de 60 à 80 % les risques de pollutions ponctuelles.

Agridea, 2016

Bases légales – Règles techniques PER 2018

6. Protection phytosanitaire – Objectifs :

- Fournir des produits de haute qualité avec une utilisation minimale de produits phytosanitaires.
- Choisir et utiliser de façon ciblée les produits phytosanitaires.

- Eviter tout déversement d'eau chargée en produits phytosanitaires directement ou indirectement dans les conduites d'eaux claires et usées, les stations d'épuration et les eaux superficielles.

6.1 Disposition générale

Dès 2023, dans le cadre des PER, tous les pulvérisateurs et turbodiffuseurs devront être équipés d'un système automatique de rinçage interne.

Bases légales – Objectifs dès 2023

Mais dès 2023 tous les pulvérisateurs devront au minimum être équipés :

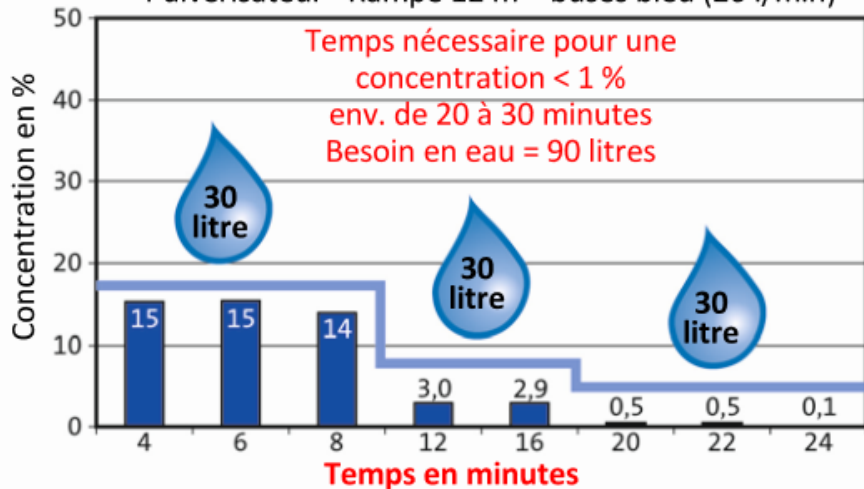
1. Système de rinçage intérieur (continu ou séquentiel)
2. Système commandé depuis la cabine
3. Système avec buse rotative dans la cuve

Attention les exigences pour les contributions sont plus strictes que les exigences demandées dès 2023.

Comparaison des processus

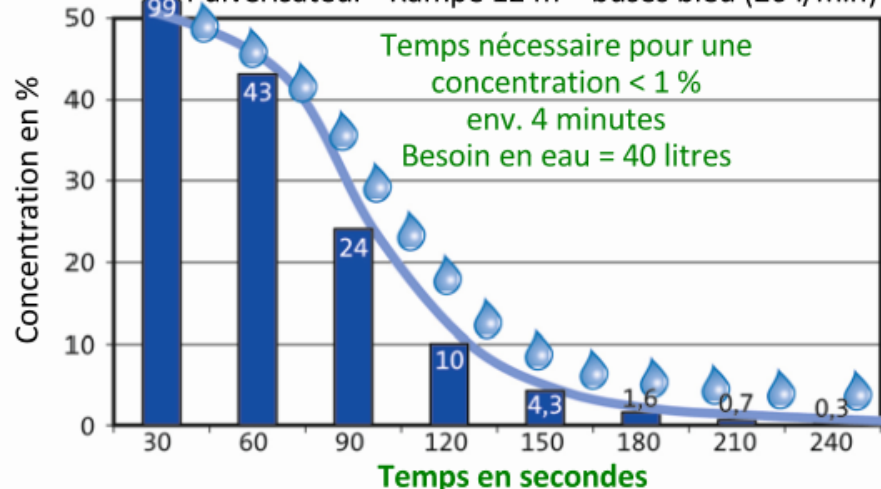
Rinçage traditionnel – trois rinçages

Pulvérisateur– Rampe 12 m – buses bleu (20 l/min)



Rinçage continu

Pulvérisateur– Rampe 12 m – buses bleu (20 l/min)



Bases légales – Comment atteindre cet objectif d'ici 2023 ?

La Confédération a mis en place des **contributions** à l'efficacité des ressources (**CER**) pour **l'installation** sur les pulvérisateurs d'un système de rinçage disposant **d'un circuit d'eau de rinçage séparé**.

Art 82a

¹ Une contribution unique par pulvérisateur est versée pour l'installation sur les pulvérisateurs et turbodiffuseurs, existants ou nouveaux, d'un système de nettoyage disposant d'un circuit d'eau de rinçage séparé, à condition que :

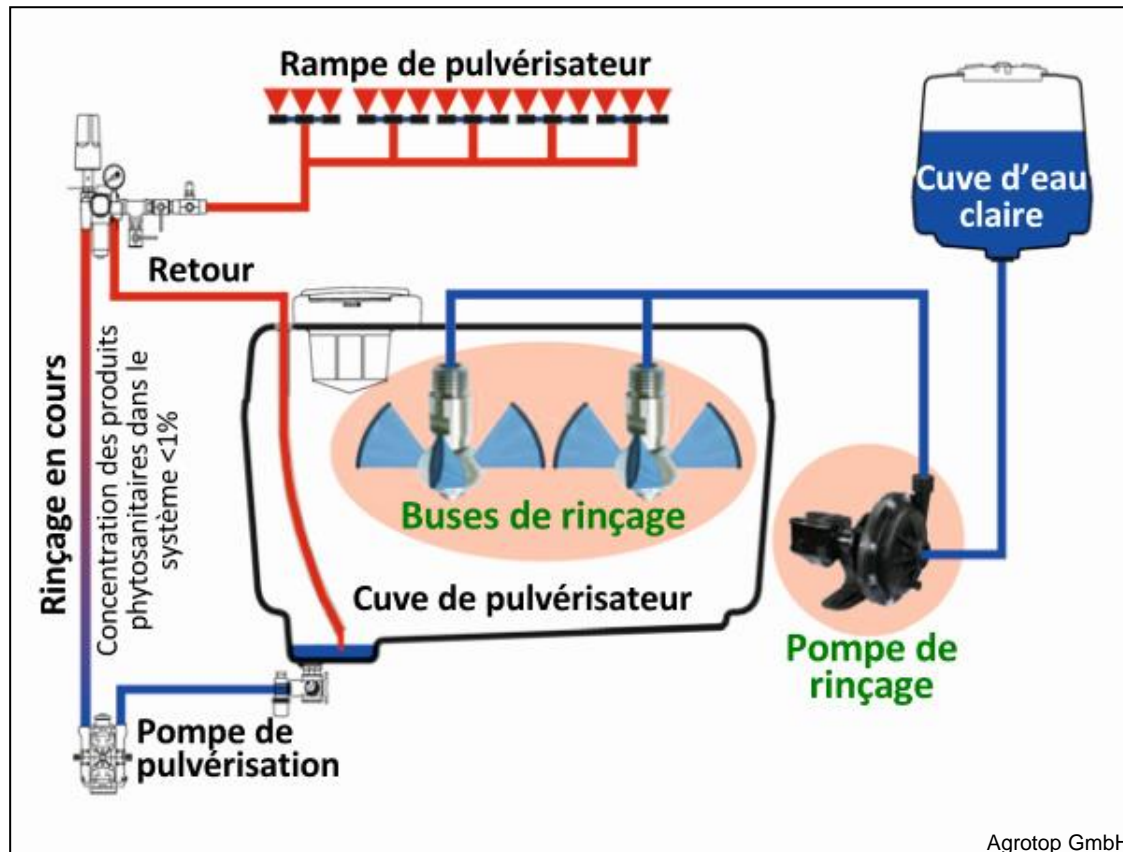
- a. le système nettoie l'intérieur des pulvérisateurs à l'aide d'une pompe supplémentaire et de buses de nettoyage ;*
- b. ~~aucun réglage manuel n'est effectué du début à la fin du processus de nettoyage, qui a lieu de manière indépendante~~ ; **Aucune valeur technique -> sera modifié***

² Les contributions sont versées jusqu'en 2022.

La fiche thématique d'Agridea « Systèmes de rinçage équipés d'un circuit de rinçage séparé pour le nettoyage de l'intérieur des pulvérisateurs et atomiseurs » fait partie intégrante des instructions.

Comment équiper son pulvérisateur et toucher les contributions?

Schéma simple pour bien comprendre



1. Système de rinçage en continu
2. Circuit d'eau de rinçage séparé
3. Pompe supplémentaire
4. Buses de nettoyage
5. Commande en cabine, ne pas avoir besoin de descendre du tracteur
6. Obligatoire pour les cuves > 400 l

Montant des contributions

50% des coûts d'acquisition
mais max. CHF 2'000.-



Exemples de kits & choix des pompes



12 V 16 l/min



12 V 25 l/min & 40 l/min



12 V 35 l/min



Hydraulique 60 l/min & 120 l/min



Pompes électriques, hydrauliques?
Pour un rinçage efficace on compte environ 1l/min et par buse (bleue, rouge) :

Rampe 15 m, 30 buses :
= env. 30l/min

Rampe 21 m, 42 buses :
= env. 42 l/min

Source : Alphatec SA, 2018

Rinçage : points importants

- Rincer est efficace mais attention les circuits d'eau sont parfois complexes.
- Peu importe que le pulvérisateur soit neuf ou plus âgé, le rinçage est un pilier de son entretien mais l'utilisateur doit comprendre sa machine!
- **Exigences ne riment pas avec qualité du travail!!** Il ne suffit pas d'acheter un kit pour satisfaire les exigences de l'OFAG! Il existe de nombreux systèmes de rinçage et il n'est pas évident de trouver les informations, les conseils pour choisir le kit le plus approprié et de l'utiliser correctement.
- Un pulvérisateur neuf ne nécessite pas forcément l'installation d'un kit de rinçage! Il est probablement compatible avec les exigences dès 2023!

Comment toucher les contributions - SAgri

Inscription à l'automne - GELAN

Recensements

RECENSEMENT

Actualités / Informations

Office de recensement

Contrôle de l'exploitation

Exploitation

Main-d'oeuvre

Coordonnées de paiement

Membres

Animaux/lieu

Unités d'exploitation

Echange de surfaces

Cultures / SPB I

SPB II / Réseau

SPB II (région d'estivage)

Contributions à la qualité du paysage

Contributions à l'utilisation efficiente

Mesures

Mesure Documents et remarques

Vue d'ensemble OC/PER CPC CSA CBD CQP CSP CER CT CCP

Inscription	Désinscription	Mesure contributions à l'efficacité des ressources	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Contribution pour les techniques d'épandage diminuant les émissions	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Contribution pour des techniques culturales préservant le sol	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Contribution pour l'utilisation de techniques d'application précise	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Contribution pour système de rinçage avec circuit d'eau claire séparé	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Contribution pour alimentation multiphase des porcs, appauvrie en matière azotée	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Contribution pour réduction des produits phytosanitaires	annoncer la mesure détaillée

Comment toucher les contributions - SAgri

Recensement de printemps - GELAN

Recensements

RECENSEMENT

Actualités / Informations

Office de recensement

Contrôle de l'exploitation

Exploitation

Main-d'oeuvre

Coordonnées de paiement

Membres

Animaux/lieu

Unités d'exploitation

Echange de surfaces

Cultures / SPB I

SPB II / Réseau

SPB II (région d'estivage)

Contributions à la qualité du paysage

Contributions à l'utilisation

Mesures

Détail mesures

Efficienc*e* des ressources Documents et remarques

Procédés d'épandage et méthodes culturales Réduction PPh Technique d'application **Système de nettoyage**

SYSTÈME DE NETTOYAGE

Système de nettoyage

Type de machine

Date d'achat

Prix d'achat

Valeur Fr.

Dernière modif.

SYSTÈME DE NETTOYAGE

+ Système de nettoyage

Comment toucher les contributions - SAgri

Envoyer le formulaire dûment rempli au SAgri

Recensements

RECESEMENT

Actualités / Informations

Office de recensement

Contrôle de l'exploitation

Exploitation

Main-d'oeuvre

Coordonnées de paiement

Membres

Animaux/lieu

Unités d'exploitation

Echange de surfaces

Cultures / SPB I

SPB II / Réseau

SPB II (région d'estivage)

Contributions à la qualité du paysage

Contributions à l'utilisation

Mesures

Efficienc... Documents et remarques

Documents et remarques

Type de document	Publié le	Nom	Description
Remarque administration	05.05.2015	Techn. cultur. prés. sol	Techniques culturales préservant le sol
Formulaire	08.11.2016	Demande techn. d'appl.	Demande de contribution unique pour l'utilisation de techn. d'application prés.
Remarque administration	07.05.2015	Techn. d'épand. dim. ém.	Techniques d'épandage diminuant les émissions
Remarque administration	07.05.2015	Techn. d'applic. précise	Technique d'application précise
Remarque administration	19.01.2017	CER Système de nettoyage	Technique de système de nettoyage à circuit indépendant
Remarque administration	21.11.2017	Alimentat. biphase porcs	Contribution pour l'alimentation biphase appauvrie en azote des porcs
Remarque administration	18.12.2017	Réd. prod. phyt. viticult	CER: Réduction des produits phytosanitaires en viticulture
Remarque administration	18.12.2017	Réd. phyt. arb. fruitière	CER: Réduction des produits phytosanitaires en arboriculture fruitière
Remarque administration	18.12.2017	Réd. phyt. betteraves	CER: Réduction des produits phytosanitaires dans la culture de betteraves à sucre
Remarque administration	05.02.2018	Enregistrement CER	Mode d'emploi pour l'enregistrement CER

Comment toucher les contributions - SAgri

Total des coûts	
Arboriculture fruitière et viticulture:	
Pulvérisateurs anti-dérive - type	Coûts en CHF
<input type="checkbox"/> Pulvérisateur aéroconvecteur tangentiel	
<input type="checkbox"/> Les pulvérisateurs avec ventilateur à flux d'air axial, double ventilateur ou ventilateur à aspiration inversée équipés d'un dispositif de flux tangentiel ou incliné ainsi que d'une limitation de la hauteur d'application (tôle de guidage supérieure)	
<input type="checkbox"/> Pulvérisateurs à flux d'air radial équipés d'un système fermé de guidage de l'air à flux tangentiel	
<input type="checkbox"/> Détecteur de végétation	
<input type="checkbox"/> Pulvérisateurs sous tunnel (recyclage de l'air et du liquide)	
<input type="checkbox"/> Systeme de nettoyage pour pulvérisateur et turbodiffuseurs disposant d'un circuit d'eau de rinçage séparé	
Total des coûts	

L'appareil ou les unités de pulvérisation sont neufs.

Factures avec justificatifs de paiements, comprenant, pour la pulvérisation sous-foliaire, des données sur le nombre d'unités de pulvérisation achetées et, pour les pulvérisateurs anti-dérive, l'indication du type d'appareil.

Lieu : Date :

Signature du demandeur :

→ Bien prendre garde d'envoyer la facture avec tampon d'attestation du garage et justificatifs de paiement !